

.....
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
DU GOUVERNEMENT
.....

DÉCRET D/2019/.....0195/PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2019/0016/AN
DU 12 JUIN 2019

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

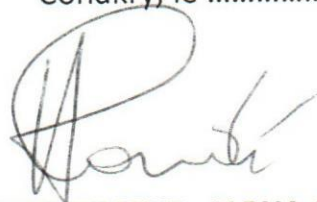
Vu- La Constitution ;

DÉCRETE

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2019/0016/AN du 12 juin 2019 autorisant la ratification de la Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique, signé à l'UNESCO, à Paris, le 02 novembre 2001.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 13 JUL 2019



PROFESSEUR ALPHA CONDÉ